



## Congès parental et retour à temps partiel

-----  
Par lillie85

Bonjour,

Je suis actuellement en congès parental et je dois reprendre mon travail à temps partiel dans 15 jours. Lors de mon entretien avec mon patron il m'a annoncé qu'il me reprenait qu'a 20 h je lui avait dit que je voulais passer juste de 39 à 35h ma remplaçante a été embauché sur mon poste et est à 30 heures pourquoi je ne peux pas récupérer mon ancien poste à 30 h ? Je ne comprends pas a -t-il le droit de me changer de poste et de ne me proposer qu'un 20h ?

merci par avance

Cordialement

Lilie